



ORGANISATION PANAMÉRICAINE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



136^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Buenos Aires, Argentine, 20-24 juin 2005

DÉCISIONS

CE136(D1) Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'Article 9 du Règlement intérieur du Comité exécutif, le Comité a adopté, sans modification, l'ordre du jour proposé par la Directrice (document CE136/1, Rév. 2).

(Deuxième séance, 21 juin 2005)

CE136(D2) Représentation du Comité exécutif lors du 46^e Conseil directeur de l'OPS, 57^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques

Conformément à l'Article 54 de son Règlement intérieur, le Comité exécutif a décidé de nommer son Président (États-unis d'Amérique) et son Vice-Président (Argentine) pour représenter le Comité lors du 46^e Conseil Directeur, 57^e Session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques. Comme remplaçants à ces représentants, le Comité a nommé, respectivement, les délégués du Costa Rica et de Cuba.

(Deuxième séance, 21 juin 2005)

CE136(D3) Groupe de travail sur l'OPS au 21^e siècle

LE COMITÉ EXÉCUTIF A DÉCIDÉ,

De demander au Secrétariat de présenter à la 137^e session du Comité exécutif une proposition sur le processus de rationalisation des mécanismes de gouvernance de l'Organisation, en particulier en ce qui concerne : a) la réforme et la simplification des Sous-Comités, b) le processus d'élection du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain, et c) l'amélioration et le renforcement des règles et procédures des Organes directeurs, en tenant compte des recommandations faites dans le rapport du Groupe de travail sur l'OPS au 21^e siècle, les délibérations du Sous-Comité de planification et programmation, les délibérations et recommandations du Sous-Comité sur la femme, la santé et le développement, et celles de la 136^e session du Comité exécutif.

(Neuvième séance, 24 juin 2005)